



La maintenance au cœur des risques

Cinq. C'est le chiffre par lequel il faut multiplier le taux de mortalité des salariés pour parvenir à celui des métiers de la maintenance. Autrement dit, vous avez cinq fois plus de chances de mourir au travail que vos collègues dans d'autres secteurs. Même le BTP n'est pas aussi meurtrier.

Inutile de préciser que la prévention est essentielle pour enrayer cette situation. Se protéger dans l'exercice de son travail n'est pas qu'une contrainte. Cela peut être vital. De nombreux moyens pour se protéger existent. Exit les EPI de jadis, la voie est celle du design, du confort et des performances.

Nicolas Gosse

- 25 ➤ Santé et sécurité : les métiers de la maintenance en première ligne
- 31 ➤ La protection de la tête
- 35 ➤ CRAM : mission prévention

SANTÉ ET SÉCURITÉ

► Les métiers de la maintenance en première ligne



► Par **Claude PICHOT**, président de l'Afim.

Depuis 2000, avec l'appui du ministère du Travail, de la Direction des relations du travail et des premières entreprises prestataires de services en maintenance, l'Afim a conduit 2 études dans le domaine de l'accidentologie et des maladies professionnelles pour les métiers de la maintenance.

La première étude portait sur les métiers de la maintenance dans l'industrie avec 10 millions d'heures effectuées par 5 prestataires de services sur la période 1995-2000 dans un grand bassin industriel du Sud de la France (étang de Berre). Ces prestataires de services conduisaient tous des démarches de progrès dans le domaine du management, de la santé et de la sécurité.

La seconde étude portait sur les métiers de la maintenance immobilière et tertiaire avec plus de 16,7 millions d'heures de maintenance réalisées par 5 prestataires

de services entre 1997 et 2003 dans la région Île-de-France.

La synthèse des analyses effectuées pour les métiers de la maintenance dans le domaine industriel, de l'immobilier et tertiaire dégage une vue d'ensemble des problèmes de santé et de sécurité auxquels sont confrontés 250 000 intervenants dans l'industrie et 190 000 dans l'immobilier et le tertiaire.

En complément de ces études portant sur l'accidentologie et les maladies professionnelles, l'occurrence de mortalité pour les métiers de la maintenance a été analysée.

Maintenance, des métiers à risques élevés

La constance avec laquelle les 3 indicateurs occurrence de maladies professionnelles, occurrence de mortalité, durée moyenne d'incapacité temporaire sont au-dessus des moyennes nationales et sectorielles fait des professions de la maintenance un ensemble de métiers à risques élevés.

La population concernée mérite que des décisions soient prises en matière de collecte et d'analyse des données. Si la branche professionnelle maintenance n'existe toujours pas au niveau statistique, il convient de prendre acte que les risques professionnels auxquels sont soumises plus de 450 000 personnes en France sont bien réels et manifestement préoccupants.

Sans la prise de conscience que la maintenance recouvre plus d'une vingtaine de métiers différents, les progrès ne seront guère possibles.

C'est métier par métier qu'il convient de concevoir des plans d'action dans le cadre du management de la santé et de la sécurité. Pour aider les entreprises dans cette tâche complexe, l'Afim a publié le référentiel harmonisé pour le management de la santé et de la sécurité ainsi qu'un outil d'évaluation du système de management⁽¹⁾.

Amiante, benzène, bruit : premiers facteurs de maladies professionnelles

L'amiante constitue la première cause de maladies professionnelles pour tous les



(1) Ces outils sont largement diffusés au travers du portail du Réseau maintenance : www.afim.asso.fr

métiers de la maintenance qu'ils soient exercés dans l'industrie ou dans les domaines immobilier et tertiaire.

Cette situation est encore plus tranchée pour les métiers de la maintenance immobilière et tertiaire pour lesquels l'amiante représente 85 % des cas de maladies professionnelles observées et le bruit 7 % des cas.

Dans le domaine de l'industrie, l'amiante constitue la première cause avec 30 % des cas, suivie du benzène avec 20 % des cas et du bruit avec 15 % des cas.

Pour les métiers de maintenance exercés dans le domaine immobilier et tertiaire, l'occurrence d'une maladie professionnelle liée à l'amiante est 20 fois plus élevée que la moyenne nationale. Dans l'industrie cette occurrence est plus de 7 fois plus élevée que la moyenne.

Dans l'industrie, l'occurrence de maladie professionnelle est 15 fois plus élevée que la moyenne nationale pour le bruit. Pour le benzène cette occurrence est plus de 500 fois plus élevée que la moyenne nationale.

Aucune des victimes d'une maladie professionnelle ne faisait l'objet d'un suivi médical particulier en relation avec la maladie déclarée. Quel que soit le domaine d'intervention des entreprises considérées, la pertinence de la surveillance médicale spéciale est préoccupante. Les lacunes en matière d'établissement des fiches individuelles d'exposition aux agents toxiques, mutagènes et cancérigènes sont considérables.

Une accidentologie plus marquée

Dans le domaine immobilier et tertiaire, le taux de fréquence des accidents du travail est 2 fois plus élevé que dans le domaine industriel.

Avec plus de 35 accidents par million d'heures travaillées, le taux de fréquence des métiers de la maintenance dans l'immobilier et le tertiaire est plus élevé de 40 % que la moyenne nationale (25 accidents par million d'heures).



“Dans l'industrie, l'occurrence de maladie professionnelle est 15 fois plus élevée que la moyenne nationale pour le bruit.”

Les ouvriers sont particulièrement exposés avec une moyenne de plus de 105 accidents par million d'heures travaillées. Pour les ETAM (employés techniciens et agents de maîtrise) et les cadres, les taux de fréquence s'établissent respectivement à 20,2 et 3,4.

Dans le domaine industriel, le taux de fréquence des accidents est supérieur à 16 en moyenne, mais révèle des métiers particulièrement exposés (monteur, tuyauteur, chaudronnier, soudeur) pour lesquels les taux de fréquence dépassent 70.

Pour ce qui concerne les salariés de l'intérim, les taux de fréquence par métier dépassent 350 et atteignent plus de 1 000 pour certains d'entre eux.

Les patrimoines immobiliers et tertiaires génèrent des occurrences d'accidents 2 fois plus élevées que les installations industrielles dont la complexité est sans commune mesure avec celle des bâtiments et de leurs installations techniques. Cette situation prend son origine dans un déficit grave de conception des bâtiments et des installations en vue de leur maintenance future qui se traduit par une indi-

gence du contenu des dossiers des interventions ultérieures sur les ouvrages (DIUO) instaurés par la loi.

Les métiers de la maintenance immobilière et tertiaire engendrent une durée d'incapacité temporaire de 28,9 jours d'arrêt par accident. Cette gravité est moins élevée de près de 37 % que la moyenne nationale qui est de 46 jours⁽²⁾. En fonction du métier exercé, la gravité mesurée par la durée d'incapacité temporaire révèle 2 métiers exposés (électriciens et électromécaniciens avec une durée moyenne d'IT supérieure à 44 jours).

Pour les métiers de l'industrie la gravité est au contraire plus élevée de 22 % que la moyenne (plus de 54 jours d'arrêt par accident). Trois métiers se révèlent critiques au regard de la durée d'incapacité temporaire (monteurs, tuyauteurs, électriciens) avec plus de 74 jours d'IT par accident.

Dans le domaine de l'immobilier et du tertiaire, parmi les causes critiques, ce sont les accidents liés aux équipements qui génèrent le plus grand nombre de journées d'incapacité temporaire (24,5 %), suivis par les chutes dans les escaliers et depuis un escabeau (25,9 %).

Dans le domaine industriel, ce sont les accidents liés au procédé qui génèrent le plus grand nombre de journées d'incapacité temporaire (19 %), l'outillage et les équipements eux-mêmes engendrent respectivement près de 9 % des durées d'incapacité temporaire.

En regard du vieillissement, la durée d'incapacité temporaire pour les salariés de maintenance de plus de 51 ans s'accroît de plus de 60 % par rapport aux valeurs moyennes des domaines industriel et immobilier (47 jours pour les métiers de la maintenance dans l'immobilier et le tertiaire, 90 jours dans le domaine industriel).

Les distorsions selon les métiers sont importantes entre les ouvriers et les

(2) Données 2000.

ETAM de plus de 51 ans. Alors que la durée d'incapacité temporaire reste stable pour les ETAM, elle atteint plus du double de la valeur moyenne avec 65,3 jours par accident pour les ouvriers. Les inégalités observables entre métiers doivent être analysées en profondeur. Rien ne serait plus faux que de croire que la maintenance se résume à un seul métier. La pénibilité de chaque métier est différente et nécessite d'être approfondie dans la perspective de l'allongement de la durée de la vie active au travail.

Accidents :
0,7 % du potentiel
perdu avec des coûts élevés

Pour les métiers de la maintenance immobilière et tertiaire, le nombre d'heures perdues en accidents avec arrêt de travail représente en moyenne 0,72 % du potentiel d'heures disponibles, ce qui est équivalent au potentiel d'heures perdues dans le domaine de la maintenance industrielle (0,7 %).

Mais cette moyenne cache de profondes disparités selon les catégories (de 0,05 % pour les cadres à plus de 2 % pour les ouvriers).

Dans l'industrie, le potentiel perdu par IT représente 0,7 % en moyenne. Mais la disparité est grande selon les métiers exercés. Le potentiel perdu par IT représente 9 % pour les monteuses, plus de 4 % pour les tuyauteurs et 2,5 % pour les chaudronniers.

Pour le domaine immobilier et tertiaire, les cotisations accidents du travail représentent en moyenne plus de 2,6 % du salaire brut (de 1,25 à 4,05 % selon les entreprises). L'impact de ces dépenses au niveau national représente plus de 108 millions d'euros par an pour les 190 000 salariés de la maintenance immobilière et tertiaire.



“L’amiante constitue la première cause de maladies professionnelles pour tous les métiers de la maintenance...”

Rapportées au chiffre d'affaires des entreprises de maintenance qui interviennent dans le domaine immobilier et tertiaire, les dépenses relatives aux accidents du travail pèsent entre 0,5 et 0,9 % du CA.

Dans le domaine industriel, les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles représentent plus de 6,5 % du salaire brut. Soit 1 % des dépenses annuelles de maintenance (223 millions d'euros).

**Mortalité
pour les métiers
de la maintenance :**
5 fois plus élevée
que la moyenne

Une approche de la mortalité pour les métiers de la maintenance est fournie par

l'examen des données du code risque 285DG qui rassemble les codes risques 285DD, 285DE et 366EE depuis 2001.

Pour les métiers de la maintenance, l'occurrence de mortalité pour 1 000 salariés s'établit selon le tableau ci-dessous.

Quelle que soit l'année analysée, l'occurrence de mortalité pour les métiers de la maintenance est constamment plus élevée que celle observée dans le secteur du BTP exception faite de l'année 2002.

En moyenne, l'occurrence de mortalité pour 1 000 salariés en maintenance est 5 fois plus élevée que la moyenne française.

Année	Mortalité pour 1 000 salariés maintenance	Mortalité pour 1 000 salariés BTP	Mortalité pour 1 000 salariés CNAM	Rapport Maintenance/ensemble
2000	0,207	0,156	0,043	4,78
2001	0,276	0,142	0,037	7,49
2002	0,111	0,123	0,0348	3,18
2003	0,142	0,138	0,0288	4,93



LA PROTECTION DE LA TÊTE

Rubrique réalisée en partenariat avec le Synamap (Syndicat national des matériels et articles de protection).



Exposée à de multiples dangers, la tête est l'objet de toutes les attentions. Protection contre la chute d'objets, protection visuelle, protection auditive, protection respiratoire, de nombreuses solutions existent pour travailler en toute sécurité.

► Pour se protéger la tête, le casque est-il suffisant ?

Stéphane Auboueix⁽¹⁾ : Il est vrai que le casque fait partie des basiques pour la protection. Dès qu'il y a risque de chutes d'objets, le casque est obligatoire.

► Comment bien choisir son casque ?

Stéphane Auboueix : Comme pour tout EPI, il faut une adéquation entre le risque et l'équipement. Il faut donc commencer par évaluer correctement le risque puis choisir le casque en conséquence. Pour cela, faisons confiance à l'ingénieur sécurité de l'entreprise, qui est parfaitement à même de choisir.

► En ce qui concerne la protection visuelle, de quoi se protège-t-on ?

Gérard Maigret⁽²⁾ : Il existe quatre risques principaux. Un risque mécanique (les projections d'objets), un risque thermique (projection de métaux par exemple), un risque chimique (projection de liquides) et un risque de rayonnement (de la soudure au laser).

► Comment se protéger contre les risques visuels ?

Gérard Maigret : On se protège soit avec de la lunetterie, soit avec des protecteurs faciaux, soit avec des protecteurs pour la soudure. Pour bien choisir son EPI, on peut se renseigner auprès de son

distributeur.

Nous préconisons une étude de poste afin de proposer le produit adéquat.

Dans la maintenance, il est important de toujours savoir qu'il n'y a pas d'opération anodine. Il faut toujours porter ses lunettes. Quand on est sur une machine, les flexibles par exemple peuvent présenter un risque majeur.



► Qu'entend-on par protection auditive ?

François Piot⁽³⁾ : On est souvent en présence de bouchons d'oreilles ou de casques. Le bruit est un risque important mais souvent négligé. Même s'il est fatigant, on le tolère assez facilement. En revanche, on ne supporte pas ses conséquences. Elles sont parfois immédiates et douloureuses : un bruit violent d'explosion par exemple. Mais la plupart du temps, elles sont plus pernicieuses et ce n'est que plus tard que l'on se rend



compte des lésions occasionnées par le bruit.

► Comment choisir ses protections auditives ?

François Piot : Les bouchons d'oreilles s'adaptent à tout conduit auditif. La matière est plus ou moins agréable à porter. La mousse par exemple atténue davantage que la cire. Il existe aussi des bouchons en silicone, mais on les trouve surtout dans le domaine aquatique.

Certains fabricants proposent dans le domaine industriel des bouchons moulés sur le propre conduit auditif de la personne.

► Que concerne la protection respiratoire ?

Roland Fangeat⁽⁴⁾ : La protection respiratoire, ce sont des masques jetables pour une protection légère, des masques avec filtres qui englobent tout le visage, destinés aux industries chimiques, des appareils respiratoires isolants avec des bouteilles d'air comprimé pour les pompiers et des protections nucléaires, biologiques et chimiques pour les militaires. Dans la maintenance, on trouve surtout des masques jetables et des masques avec filtres.

(1) Stéphane Auboueix, directeur général adjoint de Auboueix, concepteur et fabricant de casques de protection pour l'industrie.

(2) Gérard Maigret, directeur de Amiet LPR, filiale du groupe RG, fabricant de lunetterie et de protecteurs visuels.

(3) François Piot, directeur qualité de Quiès, fabricant de protections auditives.

(4) Roland Fangeat, vice-président de la division respiratoire Europe de Bacou-Dalloz, fabricant de protections des voies respiratoires. Président de la commission Protection respiratoire du Synamap.



► **A-t-on conscience du risque respiratoire ?**

Roland Fangeat : Je ne suis pas certain que la maintenance ait toujours conscience du risque. Il est très présent dans les huiles, les poussières ou les produits chimiques par exemple qui ont servi à fabriquer pour l'utilisation d'une machine et qui y sont encore.

► **Le masque est-il un EPI négligé ?**

Roland Fangeat : Il est parfois négligé dans les PME et les PMI. La protection respiratoire est souvent synonyme de contraintes ergonomiques et physiologiques. Sans directive forte de la part de l'entreprise, on a tendance à ne pas porter les masques.

► **Comment bien choisir son masque ?**

Roland Fangeat : Pour le choix, de nombreux paramètres entrent en considération. Il faut bien sûr étudier le risque, la durée de protection souhaitée, etc. Le mieux est de s'adresser à un distributeur spécialisé ou à un ingénieur sécurité. Rien ne sert d'être surprotégé ou sous-protégé. Il faut des compétences techniques pour bien choisir son masque. On ne peut pas toujours le faire soi-même.

► **Quelles sont les évolutions technologiques ?**

Stéphane Auboueix : Le casque peut évoluer et être complété avec un écran de protection ou des lunettes par exemple. Il est alors efficace pour la pro-



tection de la face. Question ergonomie, nous nous orientons vers des poids moindres et des coiffes intérieures en textile. Pour le réglage, nous avons intégré des molettes. Une seule main suffit désormais pour régler la taille.

Gérard Maigret : Les lunettes sont soumises à des phénomènes de mode esthétiques. Il nous faut aujourd'hui copier les lunettes sportives, de type cycliste, qui englobent bien le visage. Les verres sont de plus en plus résistants et peuvent par exemple résister aux impacts de balles ! Les porteurs de verres correctifs peuvent opter pour des surlunettes ou alors pour des lunettes de protection corrective. Dans l'un ou l'autre cas, on protège le porteur, avec les surlunettes, on protège également ses verres correctifs.

François Piot : L'évolution technologique pour les bouchons d'oreilles se situe dans les matières. On va vers plus de confort.

Roland Fangeat : Question masque, il n'y a pas de rupture de technologie. On travaille toujours sur des questions de design. Il faut toujours aller vers un port de plus en plus aisé. On améliore aussi la perte de charge, c'est-à-dire que l'on respire plus facilement à travers le masque. On peut également trouver des modèles qui amènent directement l'air à la personne sans faire d'efforts supplémentaires.

Propos recueillis par Nicolas Gosse

(4) Roland Fangeat, vice-président de la division respiratoire Europe de Bacou-Dalloz, fabricant de protections des voies respiratoires. Président de la commission protection respiratoire du Synamap.



CRAM

➤ Mission prévention

Au sein de chaque région française, une Caisse régionale d'assurance maladie œuvre quotidiennement en faveur de la maîtrise du risque professionnel. Une mission qui mobilise sur l'ensemble du territoire agents de la fonction publique, chargés du contrôle, mais aussi de l'information et de la formation de l'ensemble de nos entreprises. Enquête sur le fonctionnement et l'activité d'un acteur de la sécurité particulièrement polyvalent.



Que recouvre précisément l'activité d'une Caisse régionale d'assurance maladie ? « À question simple, réponse complexe... », s'amuse André Antoni de la CRAM Alsace-Moselle.

4 grands métiers régissent en effet au quotidien l'activité de l'ensemble des CRAM françaises.

La prévention et la gestion des risques professionnels tout d'abord, conditionnées par la recherche permanente de la maîtrise du risque, et concrétisées au quotidien par un double rôle d'assureur et de responsable de prévention auprès des entreprises.

La gestion du service social de la Sécurité sociale ensuite, dédiée prioritairement à la gestion des assistantes sociales de la région. L'éducation pour la santé qui recouvre l'ensemble des actions de promotion et de sensibilisation "santé" auprès des assurés mais aussi de leurs partenaires associatifs.

La gestion du risque hospitalier enfin, qui, issue des relations historiques étroites entre les CRAM et le tissu hospitalier régional, consiste essentiellement en de régulières contributions financières à l'approvisionnement et à l'entretien des appareillages.

À ces 4 premiers métiers vient s'ajouter la gestion de l'activité retraite, fondée sur la préparation et le calcul des retraites ainsi que sur la recherche de l'amélioration de la vie de leurs bénéficiaires.

Un observatoire privilégié
de l'évolution
du risque professionnel

4 risques professionnels conjoncturels ou émergents mobilisent actuellement l'essentiel de l'activité des CRAM françaises : la charge mentale de stress, le



CRAM Alsace-Moselle

cancer professionnel, le trouble musculo-squelettique et le risque routier. « Des risques particulièrement visibles au sein des grandes entreprises, mais également très présents au sein des PME dont la taille réduite handicape leur détection, mais au sein desquelles ils représentent un danger de déstabilisation socio-

économique bien plus important encore », précise André Antoni.

À ces risques émergents communs à l'ensemble du territoire français s'ajoutent en outre des problématiques conjoncturelles régionales comme la précarité professionnelle (CDD et intérim), souvent

source de troubles psychosociaux, ou l'implantation massive de magasins de hard discount générateurs de fréquents cas de harcèlement moral. Autant de nouveaux chevaux de bataille pour les CRAM, souvent découragées par le manque d'implication et de disponibilité des dirigeants d'entreprise concernés.

De l'information à la formation :
la prévention
du risque professionnel
à tous les niveaux

« Lorsqu'il s'agit de mener à bien leurs missions de prévention du risque professionnel, les CRAM ne reculent devant aucun dispositif et ne lésinent pas sur les moyens ! », prévient Denis Garin de la CRAM Nord-Est. Leur principal outil ? La visite du contrôleur sécurité CRAM, effectuée à la demande de l'entreprise comme sur l'initiative de la Caisse (lire l'interview de Alain Sautou, ingénieur

Quelques chiffres sur les accidents du travail

Ensemble des 9 grandes branches d'activité	2002	2003	évolution 03/02
Nombre de salariés	17 673 670	17 632 798	-0,2 %
Nombre d'accidents avec arrêt	750 980	721 227	-5,1 %
Nombre d'accidents avec IP (Incapacité Permanente - Non décès)	47 009	48 774	3,8 %
Nombre de décès	686	661	-3,6 %
Nombre de journées perdues par IT (Incapacité temporaire)	35 123 699	36 097 299	2,8 %
Indice de fréquence	43,00	40,90	-4,9 %
Taux de fréquence	25,40	26,90	+5,9 %
Taux de gravité (IT)	1,17	1,35	+15,4 %
Indice de gravité (IP)	16,00	18,20	+13,8 %

• Indice de fréquence : nombre d'AT avec arrêt dans le cadre du système complémentaire (sur 1000 sur nombre de salariés)
 • Taux de fréquence : nombre d'AT avec arrêt par million d'heures travaillées
 • Taux de gravité (IT) : nombre de journées d'Incapacité temporaire (journées perdues) par million d'heures travaillées
 • Indice de gravité (IP) : somme des taux d'Incapacité Permanente par million d'heures travaillées

Tous les chiffres communiqués proviennent des statistiques nationales éditées par la CNAMTS



CRAM Nord-Est

le salon CRAM Preventica, autant de « rencontres événementielles susceptibles de toucher les salariés dans leur individualité et donc de les sensibiliser personnellement au risque professionnel ». Quant aux médias... ? Excepté la presse quotidienne régionale et quelques radios locales, ceux-ci feraient encore bien pâle figure de collaborateurs, manifestement peu enclins à relayer le trop peu sensationnel sujet sécurité...

Merci à André Antoni, responsable communication de la CRAM Alsace-Moselle, Denis Garin, ingénieur conseil à la CRAM Nord-Est et Nathalie Ribaud, chargée de communication de la CRAM Auvergne, pour leur précieuse collaboration.

conseil régional). Une rencontre souvent source de réajustements majeurs au sein de l'entreprise, motivée par le soutien financier proposé par sa CRAM dans le cadre de contrats bipartites de prévention.

Autre outil, les dispositifs de formation dispensés auprès des salariés des entreprises et de leurs dirigeants par les contrôleurs sécurité CRAM.

Au programme de ces sessions sur mesure : la réduction du risque circulation, le rôle d'animateur sécurité ou le brevet de moniteur secouriste. « Les centres de documentation représentent également un vecteur de prévention très important au sein des CRAM », ajoute Denis Garin.

Plaquettes de sensibilisation ciblées, publications et affiches INRS, mais aussi

prêts de vidéogrammes et outils d'autoévaluation en ligne représentant en effet une source d'information multiple et complète pour les entreprises candidates à la prévention. « Le vecteur de sensibilisation le plus efficace reste néanmoins la communication directe vis-à-vis des salariés, et ce hors de leur lieu de travail », conclut Nathalie Ribaud de la CRAM Auvergne.

Salons interprofessionnels, forums régionaux, journées d'études spécialisées pour les chefs d'entreprise, sans oublier

Les CRAM françaises

CRAM : Caisse régionale d'assurance maladie

CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

➡ www.ameli.fr

INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des ATMP

➡ www.inrs.fr

ATMP : Accidents du travail et maladies professionnelles



Goldex



Gants de protection

Goldex®
54, rue de Lambres - B.P. 77
62 968 Longueueuse CEDEX - France
Tél : +33 (0)3 21 98 26 13
Fax : +33 (0)3 21 98 57 27
Site internet : www.goldex.fr

La main est un outil exceptionnel dont l'intégrité est souvent menacée par de multiples dangers. Pourtant, aujourd'hui, certains encore osent perdre des doigts en négligeant sa protection ou en l'ignorant (pas ou simplement !)

Pour Goldex® la main n'a pas de prix : elle est tout simplement irremplaçable !

C'est pourquoi Goldex® vous propose une gamme complète de gants de protection sans concession : sélection rigoureuse des matières premières, correction irréprochable, durabilité, confort et constance dans la qualité.

La sécurité est entre vos mains ; il vous de choisir !

► « La prévention du risque professionnel reste (malheureusement) un secteur d'avenir »

► Quel est le cadre légal de l'action prévention d'une Caisse régionale d'assurance maladie ?

Alain Sautou⁽¹⁾ : La mission "prévention des risques professionnels" d'une CRAM est de promouvoir et de coordonner les actions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ATMP auprès des entreprises de sa région. Mais attention, la CRAM, qui officie au sein du système complexe de la Sécurité sociale, obéit également de ce fait à la logique d'intervention du métier d'assureur. Elle doit non seulement aider les entreprises dans leurs actions de prévention mais également s'assurer du bon recouvrement de ses dépenses par les cotisations versées par ces mêmes entreprises !

3 axes d'intervention opérationnels régissent au quotidien les actions de prévention d'une CRAM auprès des entreprises de sa région.

Le premier est la déclinaison de la politique menée par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) en fonction des spécificités du tissu industriel régional et de ses résultats en matière d'ATMP.

Le second est le soutien aux entreprises qui, désireuses d'améliorer leur sécurité, sont amenées à solliciter volontairement l'aide de leur CRAM.

Le troisième est le suivi "imposé" – on parle alors de contrôle – des entreprises de la région les plus sujettes à risques. À titre d'exemple, quelque 3 000 pour la seule CRAM Aquitaine ! Chacun de ces 3 axes d'intervention mobilise environ un tiers de nos effectifs, de notre temps... et de nos moyens.

► Comment s'organisent concrètement ces 3 types d'intervention ?

Alain Sautou : Dans les 3 cas, toute intervention menée par la CRAM débute par



Tous les EPI doivent être marqués CE. Cela permet de remonter jusqu'au fabricant ou à l'importateur et d'engager sa responsabilité en cas d'accident.

une entrevue entre un des agents CRAM – contrôleur sécurité ou ingénieur conseil – et la personne en charge de la sécurité au sein de l'entreprise – responsable sécurité, chef de production ou directeur de l'entreprise selon la taille de l'établissement. Ce rendez-vous a pour objectif de dresser le diagnostic des résultats de l'entreprise, de ses objectifs en matière de prévention et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Un diagnostic qui débouche invariablement sur une mission de conseil technique de la part de la CRAM – réduction des faiblesses d'un poste avéré dangereux, amélioration de l'ergonomie d'un autre, etc. – puis dans un second temps sur une mission de conseil organisationnelle.

Les CRAM françaises en quelques chiffres



- 16 caisses régionales et 4 services prévention en Guadeloupe, Guyane, Réunion et Martinique ;
- un effectif variable, compris entre 100 et 700 agents, composé d'ingénieurs conseil et de contrôleurs sécurité assermentés ;
- un conseil d'administration issu de représentants des syndicats ouvriers et patronaux de la région ;
- un comité technique régional (CTR) chargé d'assister le conseil d'administration dans ses prises de décision.

L'entreprise mobilise-t-elle les ressources adéquates ? Effectue-t-elle des audits pertinents de ses accidents ? Est-elle bien équipée en matière d'EPI ?

► Une CRAM est-elle de ce fait amenée à jouer un rôle de prescripteur auprès des entreprises ?

Alain Sautou : Nous menons une mission de conseil, et non de prescription, même si nous sommes parfois amenés à communiquer aux entreprises une des listes de prestataires dont nous sommes détenteurs dans de multiples domaines, du contrôle technique à la formation. Mais attention, ces listes ne bénéficient en aucun cas d'un quelconque "label CRAM". Elles nous sont fournies par l'INRS qui assure auprès des CRAM un rôle d'assistance technique, de la formation de nos agents aux bancs d'essais des matériels de protection. Un rôle qui pourrait à cet égard tout à fait être assuré de concert avec le SYNAMAP. Une autre voie possible de collaboration ? La démultiplication du soutien aux entreprises par le biais-relais des structures interprofessionnelles auprès desquelles CRAM et SYNAMAP pourraient tout à fait conjuguer leurs interventions. La sensibilisation au risque sécuritaire des entreprises est un marché où il reste – et malheureusement pour longtemps encore – de la place pour tous les interlocuteurs volontaires !

(1) Ingénieur conseil régional à la CRAM Aquitaine.



► « Nos 2 plus grands chevaux de bataille : les TMS et les risques chimiques »

► Comment devient-on Médecin inspecteur régional du travail et de la main-d'œuvre ?

Marie-Christine Soula : La première condition est d'avoir exercé en tant que Médecin du travail pendant une durée minimale de 5 ans. Chaque futur Médecin inspecteur régional du travail et de la main-d'œuvre qualifié peut suivre une formation juridique complémentaire avant d'être affecté à une région de l'hexagone. Leur nombre dans une région est proportionnel à l'effectif de Médecins du travail. Une proportion encore bien dérisoire si l'on considère, à titre d'exemple, que, sur les 42 Médecins inspecteurs régionaux du travail et de la main-d'œuvre français, nous sommes seulement 7 à assurer l'encadrement des 1 800 Médecins du travail exerçant en Île-de-France...

► Vous avez donc pour mission l'encadrement des Médecins du travail de votre région ?

Marie-Christine Soula : La première mission consiste en effet en un suivi de l'ensemble des services de médecine du travail – internes et externes à l'entre-



Marie-Christine Soula, Médecin inspecteur régional du travail et de la main-d'œuvre.

prise – de sa région. À titre d'exemple, 550 dans la seule Île-de-France... Un rôle qui recouvre au quotidien 3 types d'actions auprès des Médecins du travail : une action de contrôle (suivi des procédures d'agrément et de renouvellement d'agrément), une action d'appui (conseils techniques et juridiques), et une action de veille sanitaire (cellule de crise et conseil organisationnel).

Cette dernière action trouve essentiellement son application en cas de problème sanitaire imposant une totale réorganisation des services de santé régionaux, la canicule de l'été 2003 par exemple.

► Quelle est la nature de vos relations avec les Inspecteurs du travail ?

Marie-Christine Soula : Ils sont les destinataires de notre seconde mission. Nous assurons en effet auprès des Inspecteurs du travail un rôle de conseil technique. Sur leur demande, nous sommes habilités à les accompagner dans leur travail d'inspection des entreprises de la région

afin de leur apporter un complément de diagnostic en cas de situation professionnelle douteuse. En cas de contestation d'aptitude d'un salarié de l'entreprise, nous avons également pour tâche de réaliser l'enquête préalable auprès du salarié et du Médecin du travail de l'entreprise afin d'aider l'Inspecteur du travail à rendre sa décision.

Notre troisième mission "réglementation" nous impose de siéger au sein d'une multitude de commissions médicales et techniques – à titre d'exemple la

Commission régionale de reconnaissance des maladies professionnelles – au sein desquelles nous intervenons régulièrement en tant qu'experts !

► Quel est votre sentiment sur la conjoncture sanitaire dans les entreprises françaises ?

Marie-Christine Soula : De nombreuses pathologies émer-

gentes sont actuellement au cœur des préoccupations de la santé au travail. Elles concernent essentiellement des problématiques de santé mentale, dépression réactionnelle et troubles anxieux, issues de changements organisationnels au sein de l'entreprise. Mais nos 2 autres chevaux de bataille les plus rétifs restent les troubles musculo-squelettiques et les risques chimiques, cancérigènes et mutagènes. Autant de risques qui mériteraient une plus grande vigilance de la part de nos entreprises...

Mon plus grand souhait ? Que le récent Plan santé travail vienne prendre le relais du Document unique de 2002 et puisse enfin avoir raison de la frilosité des chefs d'entreprises, installant enfin une véritable culture de la prévention des risques professionnels en France !

Source : revue Référence n° 24 du Synamap, mai 2005.



DR